



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heure, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 13/12/2024
Présents : 9	
Absents représentés : 2	
Votants : 11	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU, Mme ETIENNE,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme VALLET donne pouvoir à M. BRUNET
M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

ÉTAIENT ABSENTS :

M. DE SOUSA Pierre José
M. VOISIN

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-22 – PARTENARIAT - CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE POUR LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) - TANDEM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice,

CONSIDÉRANT que les associations et organismes concernés participent au développement d'action d'intérêt local,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien du CCAS à la vie associative et aux organismes locaux,

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la contribution financière annuelle pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à l'association TANDEM comme prévu dans convention de partenariat et délibéré le 6 avril 2023,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 décembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET

Président du CCAS